



## Lettre d'orientation du C.D.Tir 43 pour les années 2009 à 2012

### 1. Préambule

Le Comité Départemental de Tir de la Haute-Loire constitue l'échelon départemental de la Fédération Française de Tir se doit de disposer d'un plan de développement pluriannuel.

Les activités et les disciplines qu'il contrôle sont celles définies par les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Tir et de la Ligue, ainsi que par les règlements sportifs en vigueur. Ses activités doivent être conformes aux directives fédérales.

Il a notamment pour but de coordonner sur le plan départemental les activités des sociétés de Tir affiliées à la Fédération Française de Tir, d'encourager leurs efforts, et les conseiller, d'appuyer leurs démarches et de les représenter en cas de besoin auprès des autorités départementales ou locales, d'aider au développement du Tir dans le département qui constitue son champ d'action.

Le comité départemental est en convention avec le Conseil Général et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Actuellement plus de 50% des ressources du comité dépendent de ces deux partenaires. Dans le cadre de la politique fédérale, la politique sportive du comité ce doit d'intégrer les orientations de ses deux partenaires.

# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA HAUTE-LOIRE

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE ROSIERES - 43 800 BEAULIEU - FAX : 04 71 08 16 89

---

## 2. Le projet sportif

- Structurer le mouvement sportif départemental
- Améliorer l'accueil et le perfectionnement des jeunes (cibles couleurs)
- Favoriser l'émergence d'une pratique de haut niveau
- Développer et améliorer la formation des cadres
- Développer les disciplines existantes et inciter à la création de nouvelles offres
- Organiser des manifestations nationales

## 3. Le projet associatif

- Pérenniser et créer des emplois (conseiller sportif départemental,...)
- Développer l'aide à la vie associative (information et formation des bénévoles, mise en place d'un projet global,...)
- Inciter à l'amélioration des équipements sportifs (Homologation, acquisition de matériel,...)
- Initier et soutenir l'organisation de manifestation locale

## 4. Le projet éducatif et social

- Favoriser un égal accès à la pratique sportive des différents publics (offre sportive de proximité, femmes, handicapés, personnes en difficultés sociale,...)
- Favoriser l'accès au sport pour les jeunes
- Fidéliser les jeunes à la pratique sportive (cibles couleurs)
- Développement de la pratique du plus grand nombre
- Améliorer l'offre sportive en milieu rural
- Promouvoir les vertus du sport